

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 10 JUILLET 2024

L'AN 2024, le 10 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
M. DELHAYE et Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LIEZ, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à Mme MARICOT.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.
Mmes BEGAT et MOINAT, et M. SIMONNOT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'EXPLOITATIONS DES INSTALLATIONS COLLECTIVES THERMIQUES DE L'OPH DE L'AISNE

Les marchés de l'OPH de l'Aisne d'exploitations des installations collectives thermiques arrivent à échéance le 30 août 2024 chacun.

Pour rappel ces deux marchés sont :

- Secteur de l'ex OPH de Laon : Marché sur la période 2020 - 2024
Exploitant : Société DALKIA
- Secteur de l'ex OPH de l'Aisne : Marché sur la période 2016 - 2024
Exploitant : Société ENGIE SOLUTIONS

Il est proposé de renouveler ces marchés suivant les conditions suivantes :

- Marché unique d'exploitation sur l'ensemble des installations de l'OPH de l'Aisne
- Durée du marché fixé à 4 ans et 3 mois, soit une fin de contrat au 31 décembre 2028.

Les prestations seront les suivantes :

- PFI : Prestation Forfaitaire avec Intéressement sur les cibles de consommations (charge locative)
- P2 : Prestation de conduite, de surveillance et de petit entretien (charge locative)
- P3 : Prestation de garantie totale et de maintien des installations (charge bailleur)

A noter que par délibération en date du 10 mai 2023, l'OPH de l'Aisne a décidé d'adhérer au groupement de commandes de l'achat de GAZ de l'USEDA. En conséquence, la prestation « P1, fourniture et gestion de l'énergie », est retirée de ce nouveau contrat.

Estimation de la dépense sur la durée du contrat :

P2 : 1 020 013,00 € H.T. soit 235 388,00 €/an

P3 : 1 306 560,00 € H.T. soit 301 514,00 €/an

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce marché.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

